

Modalités de réservation



Anticosti

Les séjours de chasse au cerf de Virginie à Sépaq Anticosti qui ne sont pas soumis aux tirages au sort sont habituellement offerts en priorité aux détenteurs d'une réservation qui ont effectué le même séjour l'année précédente.

Par la suite, les séjours restants sont offerts aux clients inscrits sur une liste d'attente.

Advenant que les séjours restants ne correspondent pas aux exigences demandées par les clients sur la liste d'attente, ces séjours pourront être revendus sans préavis.

Dans tous les cas, les séjours pourront être offerts à nouveau, **sous réserve des conditions ci-dessous** :

- Ne pas avoir de créance ni de compte en souffrance auprès de la Sépaq.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'infraction(s) à l'encontre de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et de ses règlements.
- Respecter les règles administratives en vigueur concernant la possession et le nombre de prises permises pour la pêche et ne pas récolter plus de 2 cerfs par séjour de chasse par chasseur.
- Respecter l'exclusivité de son territoire attiré : ne pas enfreindre ce dernier en chassant sur un terrain de chasse d'un autre secteur non inscrit au contrat de vente ou en pêchant sur un autre plan d'eau que le droit d'accès émis.
- Être sécuritaire dans le maniement et l'utilisation de son arme lors de son séjour de chasse.
- Démontrer du civisme et du respect envers les employés de la Sépaq. Aucune violence verbale, agression, ni acte répréhensible ne sont tolérés.

La Sépaq se réserve le droit d'offrir les séjours selon d'autres modalités et à d'autres conditions que celles énumérées précédemment.